

Mesdames les conseillères municipales
Messieurs les conseillers
monsieur le maire

C'est à la requête de monsieur le maire ,
sensibilisé par le bureau de l'AUPMG que
ce dossier fut élaboré .

Dans un premier temps je vous relaterai
notre réunion à La Rochelle

Puis je vous sensibiliserai a la vie dans un
port de plaisance

Enfin je vous rapporterai des bruits de
pontons

*Alors que cela est une obligation
administrative , gérée par le code
juridique des transports , le port de
Mortagne
n'a pas de CLUPP
ni de Comité Portuaire .*

*Ce qui est une obligation légale
relevant de la mairie de toute commune
ayant un port dans son cadastre .*

Qu'est-ce donc que cela ?

Afin de nous éclairer et de nous transmettre son savoir faire , nous avons sollicité un rdv avec monsieur Patrice Bernier maitre de port principal de La Rochelle

Nous nous y sommes rendu ,

Marc Vander stritch vice-président de l'Aupmg.

Pascal Dinard secrétaire
et moi-même .

Pierre Jacquet notre trésorier était retenu à Lyon pour raisons professionnelles

Notre conversation ne s'est pas tenue qu'à ces deux thèmes , nous avons ensuite

***parcours de nombreux sujets, tous , liés à la
gestion d'un port ,
Et dont les réponses nous ont éclairé.
Réponses que je vous communiquerai
ensuite .***

Que pouvons-nous retenir ?

Ce qui va suivre n'est que le squelette des informations fournies .

Car chaque chapitre étant très dense cet exposé demanderait au moins une heure et demie de monologue .

Donc je vais être volontairement succins afin de vous sensibiliser aux problèmes divers sans vous assoupir par des diatribes hyper précises .

*Des documents annexes seront à la disposition
des membres de la commission municipale du
port et de vous-même*

**Avant toute chose nous allons
déterminer trois entités différentes
qu'il faut que vous ayez en tête.**

- 1/ La commission municipale du port
- 2/Le CLUPP
- 3/ Le comité portuaire

Ces trois entités , ont un **devoir** administratif
régit par le code des transports

Ces trois entités sont à la fois indépendantes
et inter réactionnelles

Indépendantes car chaque entité est auto
gérée , mais aussi,

inter réactionnelles car les informations de
l'une de ces entité

sont répercutées aux deux autres .

**et in fine abouti à la mairie qui est tenue de
donner une suite favorable ou non aux
dossiers présentés**

**mairie qui se doit d'en assurer la gestion
administrative**

Ceci étant posé , entrons dans le vif du sujet .

COMPRENDRE LA GESTION DU PORT DE PLAISANCE

1 / LA COMMISSION MUNICIPALE PORTUAIRE

CETTE COMMISSION SE DOIT DE GERER LES PRISES DE DECISIONS DE GESTION

Est sous la responsabilité du **conseiller** municipal responsable des commissions et du maire

Est élu pour une durée d'un mandat communal

Se réuni au moins deux fois par ans sans limite supérieure

ELLE est composé de deux à quatre conseillers municipaux

A pour devoir d'être en relation avec le CLUPP, le Comité Portuaire, les associations d'usagers du port .

2 / Le CLUPP.

OBLIGATOIRE DEPUIS MARS 2005

LE CLUPP : Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires

**Cette assemblée de locataires
d'emplacements au port n'est pas
une association loi 1901, elle est
régie par l'article R.622/3 du Code
des Ports.**

**Elle se compose d'usagers
permanents titulaires d'un contrat
annuel de location de place
supérieur à 6 mois.**

**C'est à l'usager de faire la démarche
pour s'inscrire sur la liste du CLUPP
au bureau du port,
qui doit tenir cette liste à jour et à
disposition des délégués**

***Ce sont les membres du CLUPP qui
élisent leurs délégués (3 titulaires
et 3 suppléants).***

Ces derniers, élus pour 5 ans,

***siègent au Conseil Portuaire pour
représenter les usagers.***

Le CLUPP doit être convoqué au moins une fois par an, sur proposition du Maire, pour recevoir les informations sur le budget du port.

Le Maire ne peut s'immiscer dans le fonctionnement du CLUPP.

Il faut bien comprendre l'importance du CLUPP puisque ses délégués parlent au nom de tous les locataires du port, alors que les responsables d'une association comme la nôtre ne peuvent s'exprimer qu'au nom de leurs adhérents.

Le CLUPP n'est pas structuré. Il n'y a aucune rentrée financière donc aucun budget, aucun local, aucun équipement, par conséquent aucun moyen pratique de communication

3 / LE COMITE PORTUAIRE

***Obligatoire depuis le 1^{er} janvier
1984***

LE COMITE PORTUAIRE GERE LES PROPOSITIONS DE PROJETS

Il est composé de 11 membres

**LE PRESIDENT : Le Maire ou son
représentant.**

**LES REPRESENTANT LES USAGERS DU
PORT : Navigateurs de plaisance désignés
par le CLUPP
3 Titulaires, 3 suppléants.**

**REPRESENTANT LES PROFESSIONNELS
ET ASSOCIATIONS : 3 Titulaires et 3
Suppléants**

**REPRESENTANT LE PERSONNEL
COMMUNAL : 1 Titulaire et 1 Suppléant**

**REPRESENTANT LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE : 1
Titulaire et 1 Suppléant**

**REPRESENTANT LE CONSEIL GENERAL :
1 Titulaire et 1 Suppléant**

**REPRESENTANT LES PECHEURS
PROFESSIONNELS : 1 Titulaire et 1
Suppléant**

**Les membres du Conseil Portuaire sont
élus pour 5 ans par arrêté du Maire.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXX

**A PARTIR DE CELA, NOS CONVERSATIONS AVEC
MONSIEUR BERNIER SE SONT ORIENTEES VERS
D'AUTRES THEMES INTERESSANT LE
FONCTIONNEMENT D'UN PORT,**

**il A, A LA LUMIERE DE SA COMPETENCE,
REPONDU TRES TECHNIQUEMENT A NOS
PREOCCUPATIONS .**

LA GESTION DES BATEAUX SALES

le port des minimes s'est doté d'un outil d'évaluation .

de son observation découle un protocole administratif immuable

l'outil d'évaluation a 5 niveaux

0 pas de problème

1 travaux à effectuer par le propriétaire

2 travaux a effectuer par un spécialiste

3 bateau non navigable (moteur HS ou autre) bateau à évacuer et mettre au sec

4 bateau épave à détruire

Chacun de ces niveau implique une action des services administratifs

Contact téléphonique avec le propriétaire

Fourniture des photos par courriels etc.

Écrit en Recommandés avec Accusé de

Réception

Mise en demeure

Intervention d' un expert si nécessaire

Destruction si besoin

LA GESTION DES BATEAUX **ORPHELINS**

Ce sont ces Bateaux ayant un propriétaire ou des ayants droits connus ,contactables, mais un bateau ne naviguant pas

L'instance de gestion prend contact par courriel et photos avec les personnes connues .

La non réponse entraine automatiquement que le contrat avec le port soit résilié à la lumière du règlement du port et de police du port .

DECHEANCE DE PROPRIETE

Ce sont ces bateau pour lesquels aucune démarche n'a abouti , que le propriétaire reste silencieux , introuvable .

Il faut mener une action avec la DDTM qui va instruire un dossier qui, ensuite , sera confié au cabinet du Préfet .

Le préfet , en fine, déclarera la déchéance de propriété .

Le bateau sera alors a disposition pour être revendu ou détruit

LES ECHELLES DE SECURITE

Aucun article de loi régit les normes à appliquer

Aux Minimés , les échelles sont disposées de part et d'autre des pontons au niveau des piliers

Les plaisanciers ayant un bateau avec échelle de bain se doivent de la laisser attrapable

Un badge de repérage spécifique doit être collé sur le flanc des bateaux .

LES BOUEES DE SAUVETAGE

idem que pour les échelles il n'y a pas de norme

LES PONTONS

Aux minimales la gestion du vieillissement des pontons fait l'objet d'un plan pré établi de surveillance , d'entretien , de changement, strictement observé par le personnel portuaire .

Pour fixer les idées le prix d'un mètre de linéaire de ponton revient hors catways à 1000 €

LES FLOTTEURS POLYESTER

Sont changés , car leur durée de vie est limitée, au profit de flotteurs en roto moulés plus résistants .Un plan de rénovation existe , et est en cours .

LES SANITAIRES

Aux minimales un service de port est apte à gérer le quotidien de cette infrastructure , dont la salubrité est impérative.

EN CONCLUSION

réflexions sur le quotidien portuaire
d'un plaisancier normal
dans un port normal

**AFIN DE VOUS SENSIBILISER A CE QU'EST UN PORT
DIT DE PLAISANCE JE VAIS ESSAYER DE VOUS FAIRE
CONCEPTUALISER LE VECU D'UN PLAISANCIER
ARRIVANT DANS UN PORT .//**

IMAGINEZ QUE VOUS PARTIEZ EN VOYAGE ROUTIER

vous allez choisir un hôtel en fonction des renseignements que vous avez glané - pour un port d'escale c'est pareil le bouche à oreilles

vous reprenez votre chambre. Nous , nous contactons le port par avance .

vous confirmez votre arrivée. Nous , nous contactons par radio Vhf le port prévenant ainsi , de notre arrivée imminente .

vous allez garer, sur les conseils d'un préposé , votre voiture au parking. Nous, nous nous amarrons , accueillis par le maître de port ou un marinier de service

vous allez à la réception , carte d'identité disponible , vous attendant à ce que le préposé soit présent nous , nous allons à la capitainerie inscrire le bateau avec son acte de francisation et l'attestation d'assurance

supposons que le préposé soit absent..... que la capitainerie soit fermée

vous gagnez votre chambre et découvrez le confort du lit /de la salle de bain / des toilettes nous , nous préoccupons des sanitaires / aspect / salubrité / eau chaude

puis vous quittez votre chambre et vous vous dirigez vers les parties commerciales et communes // nous nous préoccupons de l'apport de l'eau / de l'électricité /ainsi que des commerces /afin de faire les pleins d'eau /de recharger les batteries / et de faire l'avitaillement (les courses)

le soir venu vous regagnez votre chambre. Nous c'est notre bateau à sa place au ponton

que diriez vous si la moquette du couloir , détachée menaçait de vous faire tomber (que le ponton penche dangereusement)

et que le couloir soit plongé dans l'obscurité (que les bornes électriques soient éteintes au mépris des lois de sécurité)

voulez-vous que je vous conte l'aventure
mortagnaise d'un plaisancier de Perros Guirec
(Bretagne nord)

il arrive sans pouvoir établir un contact radio,
se place comme il peut avec les conseils des
uns et des autres en hélant sur les pontons les
plaisanciers présents.

La capitainerie étant fermée sans plus
d'explication il va faire – a pieds – sa
déclaration d'escale à la mairie ..

Là il se fait reprocher par la personne qui le
reçoit d'arriver que maintenant

Aventure véridique qui m'a été rapportée par
une connaissance commune

**Avant de finir , je me dois moralement de
vous alerter sur ce que j'entends .**

Une lassitude certaine se fait sentir auprès de certains plaisanciers quant à la non évolution des réparations ou des mises aux normes en ce qui concerne les aménagements portuaires .

Vécu comme une léthargie administrative, cette situation irrite de plus en plus de plaisanciers ,en et hors Aupmg .

Les constats d'anomalies avérées sont nombreux , qui aux dires de certains , sont administrativement enregistrables car réalisables par le premier huissier venu .

Il serait dommage que notre relationnel amical et confiant ne puisse plus contenir, refréner , ces remarques.

Certains adhérents s'éloignent ,décus ,nous reprochant notre mansuétude .

Le fusible AUPMG risque de sauter , sans résoudre pour autant les dossiers en instance .

Touristiquement parlant
Mortagne est évoqué grâce à
son port

Cet écrin renferme un joyau
au potentiel exceptionnel

Vous en êtes les gardiens , à
vous de vous révéler , d'être
ceux par qui le renouveau
sera passé .

Il me reste à vous remercier pour votre
patience

Sachez que ce dossier fut réalisé en toute
spontanéité par l'AUPMG .

Paul Gr. de CARDENAL